



Votre syndicat Autonome
SPP-PATS est affilié à la Fédération
Autonome SPP-PATS

Elections CATSIS 2020

**Vote par voie
électronique**

**du 17 septembre (9h)
au 24 septembre (14h30)**

Construire ensemble,
DEFENDRE VOS DROITS :
L'ENGAGEMENT AUTONOME

Votre syndicat et sa fédération mère sont au cœur de chaque combat : la réforme de la fonction publique, le projet de loi « retraite », la réorganisation du temps de travail, la révision de la filière de 2012, la reconnaissance

de la dangerosité, l'amélioration de la santé, sécurité et qualité de vie en service, la revalorisation salariale . . .
La défense du métier est notre priorité. Nous avons fait preuve d'un engagement militant sans faille et d'une présence active sur le terrain. Libre de tout accord politico-syndicalo-associatif, nous sommes maîtres de nos décisions. **Les Autonomes, première force syndicale des SDIS de France, défendent les intérêts des personnels grâce à vous !!!**

NOS REVENDICATIONS DEPARTEMENTALES AUTONOMES

- ▶ POUR l'augmentation des effectifs au sein des CIS
- ▶ POUR la création des postes au sein du SDIS pour les fins de carrière et les difficultés opérationnelles
- ▶ POUR la mise en place d'une réelle GPEEC (gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences)
- ▶ POUR le respect des textes réglementaires
- ▶ POUR le recrutement prioritaire des SPV de notre SDIS détenteurs du concours SPP de Caporal
- ▶ POUR la participation des organisations syndicales aux commissions de recrutement
- ▶ POUR la restructuration du plateau INC au sein de L'EDIS
- ▶ POUR la participation des organisations

syndicales aux commissions d'achat du matériel

- ▶ POUR la représentation des personnels dans les différents groupes de travail conduisant à l'amélioration des structures bâtementaires, l'acquisition des matériels et des équipements de protection individuels et collectifs
- ▶ POUR la prise en compte des risques cancers avérés liés aux agents CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques)
- ▶ POUR l'application au taux maximum de l'IAT pour les SPP
- ▶ POUR la mise en place de tickets restaurant pour les agents le désirant



SYNDICAT AUTONOME
SPP-PATS 86

Ce document n'est pas
un bulletin de vote

Votez par voie électronique ou utilisez
le bulletin de vote fourni pour voter par
correspondance

Elections CATSIS 2020

VOTEZ POUR VOS
Représentants
AUTONOMES

COLLEGE NON OFFICIERS



- 1 Stéphane GONNEAU - Adjudant-chef (CIS PT ACHARD)
- 2 Hugues BILLY - Caporal-chef (CIS PT ACHARD)
- 3 Aurélien SAINT LEGER - Adjudant-chef (CIS PT ACHARD)
- 4 Laurent GAUTRON - Sergent-chef (CIS PT ACHARD)
- 5 Aurélien AUDOUX - Sergent-chef (CIS de CHATELLERAULT)
- 6 Benjamin MORAUD - Caporal (CTA/CODIS 86)



CHAQUE VOIX COMPTTE

Seul le syndicat ayant obtenu le plus de voix siègera en Conseil d'administration.

JE VOTE AUTONOME



Pourquoi je vote AUTONOME en CATSIS ?

La Commission Administrative Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) peut être consultée sur toutes les questions d'ordre technique ou opérationnel, le règlement intérieur du SDIS, les effectifs professionnels et volontaires du SDIS et l'élaboration des plans de formation.

La commission comprend des représentants des SPP, des SPV et des PATS élus pour 6 ans et le Médecin Chef du service de santé et de secours médical. Elle est présidée par le Directeur Départemental.

Seul le syndicat ayant obtenu le plus de voix se verra attribuer le siège consultatif du Conseil d'administration du SDIS (1 siège pour le collège non-officier, 1 siège pour le collège officier, 1 siège pour le collège PATS).

Le CASDIS étant l'organe délibérant du SDIS, il est indispensable pour notre organisation syndicale d'y siéger afin de se faire entendre auprès des élus.